ANNALES PARLEMENTAIRES

DE BELGIQUE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1936

SENAT

SÉANCES DU 23 JUIN AU 1er AOUT 1936

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre du Sénat » ou « Documents parlementaires ».
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A

Abandon de famille. — V. Interpellations, au nom de M. Orban.

Accidents du travail. — V. Assurances sociales.

Administrations publiques.

INTÉRÊT DES CAPITAUX INVESTIS DANS L'EXPLOITATION D'UN SERVICE PUBLIC CONCÉDÉ.

Proposition de loi limitant la rémunération des capitaux investis par des personnes ou des sociétés privées dans l'exploitation d'un service public concédé.

Doc. — N° 21. Rapport de M. le chevalier Dessain sur la recevabilité.
N° 37. Proposition de M. Vinck.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de l'intérieur, p. 118.

Aéronefs : saisie conservatoire. — V. Affaires étrangères : Droit international privé.

Affaires étrangères.

AÉRONAUTIQUE.

Saisie conservatoire des aéronefs. — V. plus loin : Droit international privé.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ.

Aéronautique. — Projet de loi approuvant les conventions internationales pour l'unification de certaines règles relatives à la saisie conservatoire des aéronefs et aux dommages causés par les aéronefs aux tiers, à la surface, signées à Rome, le 29 mai 1933.

Doc. — N° 58. Rapport de M. Rolin.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Rolin, p. 191 (17 juillet 1936). — M. Rolin, rapp., demande l'urgence; l'urgence est déclarée et M. Rolin donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 191, 192.

Affaires étrangères. DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. *Aéronautique* (*suite*)

Discussion générale.

Discours de M. Rolin, rapp., qui expose les objections formulées par la commission, p. 192. — Discours de M. Jaspar, m. t., qui remercie la commission pour son adhésion au projet et répond aux objections formulées par le rapporteur, p. 192. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 192.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 117 voix et 5 abstentions, p. 205 (17 juillet 1936). — Se sont abstenus : MM. Bourguignon, Demarré, Heyndels, Minnaert et Noël, p. 205. — Le projet est soumis à la sanction royale.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DU GOUVERNEMENT. — V. Interpellations, au nom de M. Rolin.

Alcool.

PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME.

Proposition de loi de protection contre l'alcoolisme.

Doc. — N° 29. Rapport de M. Van Eyndonck sur la recevabilité.
N° 46. Proposition de M. Orban.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 175.

Allocations familiales. — V. Travail.

Amnistie.

FAITS DE GRÈVE

Projet de loi relatif à l'amnistie des délits commis à l'occasion de faits de grève.

Doc. — N° 55. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 57. Rapport de M. Crokaert.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 15 juillet 1936, p. 174. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt, par M. Crokaert, du rapport sur ce projet de loi, p. 192 (17 juillet 1936). — M. Crokaert, rapp., demande l'urgence; l'urgence est déclarée et M. Crokaert donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 192, 193. — M. Jos. De Clerck donne lecture de la traduction flamande de ce rapport, p. 193.

Amnistie. FAITS DE GRÈVE. *Projet de loi y relatif (suite)*

Discussion générale.

M. le président signale qu'il y a quatorze orateurs inscrits et propose de limiter le temps de parole à dix minutes pour les orateurs mandatés et à cinq minutes pour les autres, p. 193. — Le Sénat marque son accord.

Discours de M. Bovesse, m. j. (qui estime que l'on se méprend sur la portée de la loi de grâce qui vient d'être votée par la Chambre, expose le mécanisme de la loi en discussion et prie le Sénat de la voter), p. 193 à 195. — Observations de MM. Carton de Tournai, Hanquet, Dierckx, p. 193, 194. — Discours de MM. Pholien (qui proteste contre la hâte mise à légiférer en cette matière, puis exprime d'expresses réserves au sujet du projet en discussion et demande des éclaircissements concernant l'application; estime que le Sénat ne peut accepter le projet); le baron de Dorlodot (qui motive son vote négatif); Dierckx (qui déclare avoir les plus sérieux scrupules quant à la légalité des mesures proposées, développe son point de vue et déclare qu'il ne votera pas la loi), p. 195, 196. — Observations de M. Bovesse, m. j., p. 196. — Discours de M. Bovesse, m. j., qui déclare vouloir rectifier les erreurs et confusions qu'il estime avoir été commises par M. Dierckx, puis défend à nouveau le projet, p. 196, 197. — Observations de MM. Carton de Tournai, Pholien, Van Dieren et Hanquet, 195. — Discours de MM. Van Dieren (qui émet diverses critiques, notamment au point de vue juridique, tout en déclarant qu'il est partisan du principe de l'amnistie; demande ensuite pour quel motif le vote de l'amnistie politique est toujours retardé); Rolin (qui déclare que le groupe socialiste émettra un vote affirmatif et approuve le projet), p. 197, 198. — Observations de M. Minnaert, p. 197, 198. — M. Bovesse, m. j., répond aux objections soulevées, notamment en ce qui concerne le point de vue juridique; observations de M. Dierckx, p. 199. — Discours de M. le comte d'Aspremont-Lynden, qui indique trois raisons pour lesquelles il votera le projet en discussion, p. 199, 200.

M. le président fait des observations au sujet des nombreuses interruptions et déclare que, si le bruit continue, il suspendra la séance; puis propose de clore la discussion après le discours de M. de Grunne, p. 200. — M. Van Eyndonck fait remarquer qu'il a le droit de parler cinq minutes; M. le président déclare que le Sénat décidera, p. 200. —

Reprise du débat.

Discours de M. le comte de Grunne (qui estime que le gouvernement aurait dû accepter l'amendement présenté à la Chambre par M. Leruitte; déclare que le groupe rexiste renonce à cet amendement, puis pose au ministre plusieurs questions relatives à l'application de la loi; parle des catégories de citoyens qu'il estime devoir être exclus du bénéfice de la loi et déclare que son groupe votera le projet, sous certaines conditions qu'il indique; termine en critiquant les méthodes de travail du Sénat), p. 200, 201.

M. le président rappelle qu'il avait l'intention de consulter le Sénat sur la clôture, mais propose d'entendre encore M. Noël, orateur mandaté du groupe communiste; observations de M. Hanquet, p. 201.

Reprise de la discussion.

Discours de MM. Noël (qui déclare que le groupe communiste votera la loi, malgré son insuffisance; puis combat les arguments développés par M. le comte de Grunne); Bouilly (qui répond brièvement au discours de M. le comte d'Aspremont-Lynden et de M. Dierckx et invite le Sénat à voter le projet); Hanquet (qui indique les raisons pour lesquelles il ne votera pas le projet); Verbist (qui déclare que les démocrates-chrétiens flamands voteront le projet et espère que l'amnistie politique sera enfin accordée); Lohest (qui expose le point de vue du groupe démocrate-chrétien et déclare que ce groupe votera le projet, tout en faisant des réserves formelles); Van Eyndonck (qui invite les nationalistes flamands à voter le projet afin d'obtenir plus aisément l'amnistie politique qu'ils désirent), p. 201 à 203. — La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique.

M. le président donne lecture de cet article et d'un amendement présenté au premier alinéa par MM. le comte d'Aspremont-Lynden et consorts, p. 203. — M. Bovesse, m. j., prie le Sénat de ne pas admettre cet amendement, lequel, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 203. — L'article unique est adopté tel qu'il est présenté par le gouvernement, p. 203.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 44 et une abstention, p. 206 (17 juillet 1936). — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 206. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Armée.

COMBATTANTS. — V. 1° Guerre. — 2° Pensions : Pensions militaires.

PENSIONS MILITAIRES. — V. la rubrique : Pensions.

Associations de communes. — V. Communes.

Assurances sociales.

ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Proposition de loi portant revision des alinéas 2, 3, 6 et 7 de l'article 3 des lois coordonnées sur les accidents du travail.

Doc. — N° 16. Rapport de M. Van Roosbroeck sur la recevabilité. N° 33. Proposition de M. Gravez.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 118.

Avantages aux anciens combattants. — V. Guerre : Combattants.

B

Banque nationale de Belgique : incompatibilités. — V. Droit public : Incompatibilités : Etablissements financiers.

Bilan et compte des profits et pertes de la Société nationale des chemins de fer belges. — V. Transports : Chemins de fer.

Bonifications d'ancienneté. — V. Pensions : Pensions militaires.

Bureau définitif. — V. Chambres législatives-Sénat.

C

Caisse générale d'Epargne et de Retraite : incompatibilités. — V. Droit public : Incompatibilités : Etablissements financiers.

Capitaux investis dans l'exploitation d'un service public concédé. — V. Administrations publiques : Intérêts des capitaux, etc.

Catastrophes et accidents.

TORNADE DU 29 JUIN 1936. — V. Secours et subsides.

Chambres législatives-Sénat.

AJOURNEMENT DU SÉNAT.

Ann. — A la fin de la séance du 17 juillet, le Sénat s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure, p. 206.

BUREAU DÉFINITIF.

Formation : Président du Sénat : M. Van Overbergh propose la nomination de M. Moyersoen pour la présidence du Sénat, p. 27. — M. le président doyen d'âge Lalemand demande si le Sénat est d'accord sur cette candidature; M. Van Dieren déclare que le vote est demandé et M. le président déclare qu'il va être procédé au scrutin, p. 27. — M. Moyersoen est proclamé président du Sénat, p. 27.

Premier vice-président : M. Volckaert propose la candidature de M. Vinck; M. de Grunne propose M. De Mont, p. 27. — M. Vinck est proclamé premier vice-président du Sénat, p. 27.

Deuxième vice-président : M. Beauduin propose la candidature de M. le baron Boël; M. de Grunne déclare que son groupe ne proposera plus de candidats pour le bureau, mais proteste contre la nomination des six secrétaires, estimant que chaque groupe devrait avoir le droit de désigner un secrétaire, p. 27. — M. Volckaert propose, puisqu'il n'y a plus d'autre présentation de candidat, de nommer M. le baron Boël par acclamations, p. 27. — Le Sénat est unanime et M. le baron Boël est proclamé par acclamations deuxième vice-président du Sénat, p. 27.

Troisième vice-président du Sénat : M. Volckaert propose la candidature de M. Soudan; le Sénat étant unanime, M. Soudan est proclamé troisième vice-président du Sénat, p. 27.

Secrétaires du Sénat : M. Volckaert propose la candidature de MM. Van Roosbroeck, Matagne, Doutrepont, Leyniers, Mullie et Demets, p. 27. — M. Van Dieren propose celle de M. Lindekens, p. 27. — Il est procédé au vote et MM. Van Roosbroeck, Matagne, Doutrepont, Leyniers, Mullie et Demets sont proclamés secrétaires du Sénat, p. 27.

COMMISSIONS PERMANENTES.

V. aussi plus loin : Listes.

Ann. — M. le président annonce que les commissions permanentes se réuniront le lendemain 2 juillet afin de se constituer et de prendre connaissance du tableau de l'arriéré législatif dont elles seraient éventuellement saisies, p. 30. — M. le président

Chambres législatives-Sénat. COMMISSIONS PERMANENTES (*suite*)

propose que la commission du travail parlementaire se réunisse encore ce même jour afin de se constituer et d'examiner les trois projets de lois sociales qui viennent d'être transmis par la Chambre, p. 31. — Observations de MM. Vinck (qui fait remarquer que les commissions ne peuvent se réunir le lendemain, certains échanges de vues devant encore se faire entre les groupes à ce sujet); Orban (qui estime également que les commissions ne devraient se réunir que la semaine suivante, sauf en ce qui concerne la commission du travail et de la prévoyance sociale, pour laquelle il y a urgence), p. 31.

Communication de M. le président relative à la détermination des attributions ainsi qu'à la nomination des commissions permanentes, p. 31. — M. le président fait remarquer que, par suite d'une nouvelle répartition des ministères, dont le nombre est porté à quatorze, il y aura un nombre égal de commissions permanentes, p. 31.

Composition des commissions permanentes, p. 34, 35.

Commission de vérification de pouvoirs.

Ann. — Communication de M. le président doyen d'âge Lalemand, au sujet de la composition de cette commission, p. 3. — M. Van Dieren demande communication du texte néerlandais et M. De Boodt, secrétaire, donne lecture de ce texte, p. 3.

M. le président propose de réunir toutes les commissions le lendemain pour se constituer et cette proposition est admise, p. 44.

DÉCÈS.

Ann. — Annonce du décès de MM. Croquet, élu sénateur de Charleroi-Thuin; Branquart, élu sénateur suppléant de l'arrondissement de Mons-Soignies, p. 3.

M. le président annonce au Sénat le décès de MM. le baron de Mévius, sénateur de Namur-Dinant-Philippeville; Croquet, sénateur de l'arrondissement Charleroi-Thuin; Branquart, sénateur de Mons-Soignies; le vicomte Berryer, ancien ministre, sénateur de Liége, et prononce un discours à cette occasion, p. 29.

DÉMISSIONS.

Ann. — Notification de la démission de M. Toch, élu sénateur pour la Flandre orientale, qui renonce au mandat de sénateur élu par l'arrondissement de Gand-Eecloo; de M. Clesse, élu sénateur provincial du Luxembourg, qui se désiste de son mandat de sénateur élu par l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne et Neufchâteau-Virton, p. 3.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Ann. — Première séance de la session : M. le président doyen d'âge Lalemand estime que la commission permanente de vérification des pouvoirs sera probablement en mesure, dès le jeudi suivant, de présenter le rapport sur les validations des pouvoirs, prie les membres de se réunir immédiatement afin de se constituer et de procéder ensuite à l'examen des dossiers d'élections. Propose à l'assemblée de s'ajourner au jeudi 25 juin, p. 3.

A la fin de la séance du mardi 30 juin, M. le président doyen d'âge Lalemand indique au Sénat les objets qui seront fixés à l'ordre du jour de la prochaine séance : validation des pouvoirs des sénateurs cooptés, prestation de serment, nomination du bureau définitif et des commissions permanentes, p. 23. — Adhésion du Sénat.

A la fin de la séance du mercredi 1er juillet, M. le président consulte le Sénat au sujet de la suite des travaux et déclare qu'il devrait donner la parole au gouvernement pour la lecture de la déclaration ministérielle, p. 33. — M. Van Dieren estime que cette déclaration, ayant été lue à la Chambre, est connue de tous les membres, p. 33. — Discussion à ce sujet : Observations de M. le président (qui propose la remise au lendemain); M. Van Eyndonck (qui propose la lecture immédiate); M. Van Dieren (qui estime que cette lecture peut être supprimée); M. Volckaert (qui partage l'avis de M. Van Dieren), p. 33. — M. le président estime que la suppression de la lecture de la déclaration gouvernementale serait un précédent fâcheux et donne la parole à M. Hoste, m. i. p., p. 33. — M. Hoste, m. i. p., déclare être à la disposition du Sénat mais demande, étant appelé d'urgence pour une réunion de commission, que cette lecture soit remise au lendemain, p. 33. — Cette demande est admise.

Motion d'ordre de M. Vinck qui, au cours de la séance du 2 juillet, fait diverses observations et propositions au sujet de la durée de la séance du lendemain, p. 44. — M. le président déclare qu'il est impossible de prendre immédiatement une décision, mais que le Sénat devra envisager l'éventualité d'une prolongation de séance le lendemain, p. 44.

Séance du mercredi 8 juillet : Observations et propositions de MM. Gillon et le président au sujet de la suite de la discussion de la déclaration ministérielle et de l'interpellation de M. Rolin qui y a été jointe, p. 101, 102.

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

A la fin de la dernière séance de la session, M. le président rappelle que, en vertu de l'article 61 du règlement, les commissions doivent se réunir dès le début d'octobre pour l'examen des budgets dont elles sont saisies; propose, en outre, que les commissions examinent les objets urgents dont elles sont saisies afin de préparer dans de bonnes conditions les futures délibérations de l'assemblée, p. 205.

INCIDENTS.

Ann. — Fait personnel de M. Doutrepont qui proteste parce que M. De Mont, dans son discours durant la discussion de la déclaration ministérielle, l'a accusé d'avoir attaqué la veille les invalides de guerre dans le discours qu'il avait prononcé; déclare n'avoir jamais eu cette intention mais signale les illégalités qui favorisent certaines catégories d'invalides, officiers et médecins, p. 119.

En motivant son abstention sur l'ordre du jour pur et simple, déposé comme conclusion à la déclaration ministérielle, M. Van Dieren fait un rappel au règlement et estime que, d'après l'article 26, § 3, de ce règlement, son ordre du jour, plus radical, devait être mis aux voix en premier lieu, p. 151.

INCOMPATIBILITÉS. — V. Droit public.

LISTES.

Doc. — N° 1. Liste alphabétique des membres du Sénat.
N° 2. Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.
N° 3. Liste des projets de loi dont le Sénat est saisi.
N° 4. Liste des commissions permanentes.
N° 11. Liste des candidats présentés par la Cour de cassation pour la place de conseiller vacante à la dite Cour par suite du décès de M. le conseiller Van Damme.

OUVERTURE DE LA SESSION.

Ann. — M. le président doyen d'âge Lalemand déclare ouverte la session extraordinaire, p. 3.

PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.

Ann. — Votes : M. le président propose de procéder à un vote unique sur plusieurs projets de loi qu'il indique; le Sénat n'étant pas unanime, cette procédure n'est pas adoptée, p. 203, 204.

QUESTEURS DU SÉNAT.

Ann. — M. Vinck propose les candidatures de MM. Volckaert, Van Belle, J. De Clercq, le comte de la Barre d'Erquelinnes et Beauduin, p. 28. — Ces propositions sont admises et MM. Volckaert, Van Belle, J. De Clercq, le comte de la Barre d'Erquelinnes et Beauduin sont proclamés questeurs du Sénat, p. 28.

RAPPEL AU RÈGLEMENT. — V. plus haut : Incidents.

SÉNATEURS COOPTÉS.

Ann. — A la fin de la séance du jeudi 25 juin 1936, la validation des pouvoirs des sénateurs élus directement par le corps électoral étant terminée, M. le président indique la procédure à suivre pour l'élection des sénateurs cooptés et fait diverses propositions au sujet de cette élection, p. 19. — Le Sénat se rallie aux propositions de M. le président et l'élection des sénateurs cooptés est fixée au mardi 30 juin, à 3 heures, p. 19.

Communication de M. le président doyen d'âge Lalemand, relative à la présentation des candidats à élire par cooptation, p. 22. — M. De Boodt, secrétaire, donne lecture du texte flamand de cette communication, p. 22.

Résultat du scrutin :

M. le président déclare élus : Pour la liste n° 1 : M. De Mont; pour la liste n° 2 : Mme Odila Maréchal; pour la liste n° 3 : MM. le comte Lippens et Gillon; pour la liste n° 4 : Mlle Maria Baers, MM. Rutten, Moyersoen, Broekx, Limage, Desmedt, le comte d'Aspremont-Lynden et Pholien; pour la liste n° 5 : MM. Diriken, Soudan, Rolin, Bologne, Jauniaux, Mme Marie Spaak, MM. Mertens, Vermeylen, de Man et Minnaert, p. 23.

M. Volckaert fait rapport sur l'élection des sénateurs cooptés et conclut à l'admission des candidats, p. 26. — M. Jos. De Clercq donne lecture du texte flamand de ce rapport, p. 26. — Les conclusions du rapport sont adoptées et les sénateurs cooptés prêtent serment, p. 26.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS A LA SUITE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES GÉNÉRALES DU 24 MAI 1936.

Ann. — Composition des commissions de vérification des pouvoirs, p. 3.

Chambres législatives-Sénat. VÉRIFICATION DES POUVOIRS (*suite*)

Elections des arrondissements : d'Anvers; de Malines-Turnhout :

Ann. — M. De Nauw fait rapport sur ces élections, et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne M. Lievens, élu deuxième sénateur suppléant de l'arrondissement de Malines-Turnhout, qui ne remplit pas les conditions d'éligibilité et de MM. Lacroix, Dierckxsens, Verbruggen, Bergmans, De Raedemaeker, Van Slagmolen, auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour justifier complètement de leur éligibilité, p. 5 à 7. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 7.

Elections des arrondissements : d'Arlon-Marche-Bastogne; de Neufchâteau-Virton :

Ann. — M. le baron Boël fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne M. Louppe, p. 17. — M. le baron Boël annonce que M. Louppe, sénateur suppléant pour la liste n° 4, n'ayant pas justifié complétement de ses conditions d'éligibilité, la commission propose de lui accorder un délai de huit jours; que M. Clesse, élu sénateur par le conseil provincial du Luxembourg, déclare opter pour ce second mandat et que la commission propose, en conséquence, de le remplacer immédiatement par M. Devaux, premier suppléant de la liste n° 3 pour l'arrondissement de Arlon-Marche-Bastogne et de Neufchâteau-Virton, p. 17. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 17. — M. De Boodt, secrétaire, donne lecture du texte flamand de ce rapport, p. 17.

Elections des arrondissements de : Bruges; Courtrai-Ypres; Roulers-Thielt; Furnes-Dixmude-Ostende :

Ann. — M. Van Eyndonck fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne MM. Declercq (Auguste) et Vermandel, auxquels la commission propose d'accorder huit jours pour justifier complètement de leurs conditions d'éligibilité, p. 9, 10. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 10.

Elections des arrondissements : de Bruxelles; de Louvain; de Nivelles.

Ann. — M. J.-J. De Clercq fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne MM. Michiels, Van Durpe et Klein, sénateurs suppléants, qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité, p. 7, 8. — M. J.-J. De Clercq déclare que la commission propose d'accorder un délai de huit jours à MM. Lenaerts, De Valckeneer, Brancart et Brichard pour justifier complètement de leur éligibilité, p. 8. — D'autre part, M. J.-J. De Clercq déclare que le ministère de la justice estime que M. Dewals, élu sénateur effectif de l'arrondissement de Louvain, médecin-adjoint de l'asile d'aliénés d'Erps-Querbs (établissement privé), ne peut être considéré comme un salarié de l'Etat et qu'il n'y a pas incompatibilité entre ces fonctions et celles de membre du Sénat; M. J.-J. De Clercq annonce que la commission s'est ralliée à l'avis du ministre de la justice en cette matière, p. 8. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 9.

Elections des arrondissements de : Gand-Eecloo; Audenarde-Alost; Termonde-Saint-Nicolas :

Ann. — M. Bossuyt fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne MM. Mahy, Steenhaut, De Deken et Boterberg, p. 10 à 12. — M. Bossuyt déclare que M. De Deken, ne remplissant pas les conditions d'éligibilité, ne peut être élu sénateur suppléant; que MM. Mahy et Steenhaut n'ayant pas encore complètement justifié de leurs conditions d'éligibilité, la commission propose de leur accorder à cet effet un délai de huit jours; que M. Toch, élu sénateur par le conseil provincial de la Flandre orientale, déclare opter pour ce second mandat et que la commission propose d'appeler immédiatement M. De Roo, premier suppléant de la liste de Gand-Eecloo, pour le remplacer, p. 12. — Rectification : Une erreur a été faite dans la proclamation des élus suppléants de la liste n° 4 de l'arrondissement de Gand-Eecloo; MM. Gravez et De Deken doivent être proclamés respectivement premier et deuxième suppléant de cette liste; M. Gravez a déjà justifié de son éligibilité comme sénateur effectif de Gand-Eecloo; M. De Deken ne remplit pas les conditions d'éligibilité; il ne peut, par conséquent, pas être remplacé par un autre candidat suppléant; quant à M. Boterberg, il n'est pas en ordre utile pour être proclamé suppléant, p. 12. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 12.

Elections des arrondissements de : Hasselt; Tongres-Maeseyck :

Ann. — M. Mullie fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne MM. Roppe, Suyvoet, Scheepers et Stiels, p. 16. — M. Mullie annonce que MM. Scheepers et Stiels ne remplissant pas les conditions d'éligibilité, la commission propose de ne pas les admettre en qualité de sénateurs suppléants; que MM. Roppe et Suyvoet n'ayant pas justifié complètement de leur éligibilité, la commission propose de leur accorder un délai de huit jours, p. 17. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 17.

Chambres législatives-Sénat. VÉRIFICATION DES POUVOIRS. *Elections des arrondissements de : Hasselt; Tongres-Maeseyck* (*suite*)

Elections des arrondissements : de Liége; de Huy-Waremme; de Verviers :

Ann. — M. Demets fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne MM. de Wergifosse, Martin, Paulus et Philippart, p. 14, 15. — M. Demets annonce que MM. de Wergifosse, Martin et Paulus n'ayant pas complètement justifié de leurs conditions d'éligibilité, la commission propose de leur accorder un délai de huit jours; que M. Hustin, suppléant pour l'arrondissement de Liége, se désistant pour raison de santé, sans toutefois avoir préalablement justifié de son éligibilité, et M. Philippart ne remplissant pas les conditions d'éligibilité, la commission propose donc de ne pas admettre MM. Hustin et Philippart en qualité de sénateurs suppléants, p. 15. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 15.

Elections des arrondissements : de Mons-Soignies; de Tournai-Ath; de Charleroi-Thuin :

Ann. — M. Hanquet fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne MM. Druart, Baudine, Coulon, de Marneffe, Hocquet et Groux, p. 13. — M. Hanquet déclare que la commission propose, à l'unanimité moins trois abstentions, de ne pas admettre M. Coulon, inéligible, comme sénateur de Mons et Soignies, et d'appeler M. Duray, 2e candidat effectif de cette liste, pour remplacer l'élu inéligible, p. 13. — M. Hanquet fait remarquer d'autre part que la liste n° 6 n'ayant, sauf M. Bourguignon, déjà élu sénateur de Charleroi-Thuin, que des candidats inéligibles, il y aura lieu, conformément aux dispositions adoptées par le Sénat en 1929, d'ajouter le siège disponible à la liste n° 3 du même arrondissement dont le quotient détermine l'attribution de ce siège. Ce siège reviendrait à M. Valet, 5e candidat, le 4e candidat, M. Branquart, étant décédé, p. 13. — M. Hanquet annonce que M. Croquet, élu sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin, étant décédé, la commission propose d'admettre immédiatement M. Guinotte, premier suppléant de la même liste, en qualité de sénateur effectif, p. 13. — M. Hanquet annonce encore que M. Branquart, premier suppléant de la liste n° 3 de l'arrondissement de Mons et Soignies, étant décédé, MM. Mester, Roland, Fauviau, Jacob et Leroux deviennent respectivement 1er, 2e, 3e, 4e et 5e suppléant de la même liste, p. 13. — MM. Hocquet et Groux, élus sénateurs suppléants de l'arrondissement de Charleroi et Thuin, ne remplissant pas les conditions d'éligibilité, la commission propose de ne pas les admettre, p. 13. — La commission propose enfin d'accorder huit jours de délai à MM. Druart, Baudine et de Marneffe pour justifier complètement de leurs conditions d'éligibilité, p. 13. — M. De Boodt, secrétaire, donne lecture au Sénat du texte néerlandais de ce rapport, p. 13, 14. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 14. — M. Hanquet fait rapport sur l'élection de M. Jules Roland, 3e suppléant de la liste n° 3, pour l'arrondissement de Mons-Soignies, les autres candidats de la liste n° 6 et de la liste n° 3, à laquelle le siège vacant revenait de droit, n'ayant pu, pour des raisons qu'il indique, être admis, p. 21, 22. — M. De Boodt, secrétaire, donne lecture du texte flamand de ce rapport, p. 22. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 22.

Elections des arrondissements : de Namur; de Dinant-Philippeville :

Ann. — M. Yernaux fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf M. Capelle, suppléant pour la liste n° 3, qui déclare se désister, p. 18. — M. De Boodt, secrétaire, donne lecture du texte flamand de ce rapport, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Sénateurs élus par le conseil provincial d'Anvers.

Ann. — M. De Nauw fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 7. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 7.

Sénateurs élus par le conseil provincial du Brabant.

Ann. — M. J.-J. De Clercq fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 9. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 9.

Sénateurs élus par le conseil provincial de la Flandre occidentale.

Ann. — M. Van Eyndonck fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 10. — Les conclusions du rapport sont adoptés, p. 10.

Chambres législatives-Sénat. VÉRIFICATION DES POUVOIRS (*suite*)

Sénateurs élus par le conseil provincial de la Flandre orientale.

Ann. — M. Bossuyt fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 12. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 12.

Sénateurs élus par le conseil provincial du Hainaut.

Ann. — M. Hanquet fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 14. — M. De Boodt, secrétaire, donne lecture du texte néerlandais de ce rapport, p. 14. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 14.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Liége.

Ann. — M. Demets fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 16. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 16.

Sénateurs élus par le conseil provincial du Limbourg.

Ann. — M. Mullie fait rapport sur cette élection et conclut à la validation des candidats, p. 17. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 17.

Sénateurs élus par le conseil provincial du Luxembourg.

Ann. — M. le baron Boël fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 17. — M. De Boodt, secrétaire, donne lecture du texte flamand de ce rapport, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Namur.

Ann. — M. Yernaux fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 18. — M. De Boodt, secrétaire, donne lecture du texte flamand de ce rapport, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Vérification complémentaire de pouvoirs de certains sénateurs suppléants qui n'avaient pas justifié de leurs conditions d'éligibilité.

Ann. — M. Volckaert dépose le rapport sur cette vérification de pouvoirs et conclut à l'admission de MM. De Valckeneer, Brichart, Branquart, Steenhaut, Druart, de Marneffe, de Wergifosse, Paulus, Suyvoet, Louppe, Lenaerts et Verbrugge et à la non-admission de MM. Baudine, Martin, Roppe, De Raedemaeker, Dierckxsens, Vermandel, Declerck, Auguste, Bergmans, Mahy, Vanslamoïen et Lacroix, p. 86, 87. — M. Van Eyndonck donne lecture du texte flamand du rapport, p. 87. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 87.

Clergé catholique : Traitements. — V. Traitements.

Colonies.

DÉCRETS.

Concessions accordées à l'Union minière du Haut-Katanga. — V. Interpellations, au nom de M. de Fraipont.

Projets de décret déposés sur le bureau du Sénat pendant trente jours de session, conformément à l'article 15 de la loi sur le gouvernement du Congo belge.

Projet de décret approuvant la convention conclue le 24 mars 1936 entre le Comité spécial du Katanga et l'Union minière du Haut-Katanga.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 32.

Projet de décret approuvant la délivrance d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 32.

Projet de décret approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 32.

Projet de décret prorogeant ou renouvelant jusqu'au 31 décembre 1937 les droits de recherches minières ci-après : *a*) les droits accordés à MM. Ishmaël et Cargaratos; *b*) les droits accordés à M. Bayona; *c*) les droits accordés à M. Coulon.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 32.

Projet de décret accordant une concession minière à M. le colonel Muller.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 32.

Projet de décret approuvant une convention conclue le 1er mai 1936 entre la colonie, le Comité national du Kivu, la Société auxiliaire agricole du Kivu et la Compagnie de Linéa.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 32.

Colonies. DÉCRETS. *Projets de décret déposés sur le bureau du Sénat* (*suite*)

Projet de décret prorogeant de deux ans les droits de recherches minières dont bénéficie la Société minière de Surongo.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 32.

Projet de décret approuvant la convention conclue, le 5 juillet 1935, entre le gouvernement de la colonie et la Société coloniale minière (Colomines), pour accorder à celle-ci une concession.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 33.

Projet de décret approuvant l'octroi d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 133.

Projet de décret approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières accordés par la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 133.

Combattants. — V. 1° Guerre. — 2° Pensions : Pensions militaires.

Commerçants et industriels lésés par la grève. — V. Interpellations, au nom de M. Boon.

Commerce et industrie.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — V. Assurances sociales.

ALLOCATIONS FAMILIALES. — V. Travail.

CONTRAT D'EMPLOI. — V. Travail.

CONTRATS A EXÉCUTER PAR DES INDUSTRIELS OU ENTREPRENEURS, SANS QU'IL LEUR AIT ÉTÉ POSSIBLE DE PRÉVOIR LA HAUSSE. — V. Interpellations, au nom de M. Boon.

CRÉDIT PROFESSIONNEL.

Crédit immobilier. — Proposition de loi instituant le crédit immobilier des métiers et négoces.

Doc. — N° 18. Rapport de M. le baron Gillès de Pélichy sur la recevabilité.
N° 34. Proposition de M. F. van Ackere.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des affaires économiques, p. 118.

Crédit industriel. — Proposition de loi portant modification de l'article 20, 5°, de la loi du 16 décembre 1851, de l'article 546 de la loi du 18 avril 1851 et de l'article 4 de la loi du 18 décembre 1851.

Doc. — N° 17. Rapport de M. le baron Gillès de Pélichy sur la recevabilité.
N° 43. Proposition de M. F. van Ackere.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des affaires économiques, p. 118.

MÉTIERS ET NÉGOCES.

Crédit professionnel. — V. plus haut cette sous-rubrique.

Organisation professionnelle. — Proposition de loi sur l'organisation professionnelle des métiers et négoces.

Doc. — N° 19. Rapport de M. le baron Gillès de Pélichy sur la recevabilité.
N° 35. Proposition de M. F. van Ackere.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des affaires économiques, p. 118.

OUVRIERS. — V. Travail.

SEMAINE DE QUARANTE HEURES. — V. Travail : Durée du travail

TRANSACTIONS COMMERCIALES ARRÊTÉES PAR SUITE DES GRÈVES. — V. Interpellations, au nom de M. Boon.

VOYAGEURS ET REPRÉSENTANTS DE COMMERCE : PROTECTION ET DROITS. — V. Travail : Contrat d'emploi.

Commissions permanentes. — V. Chambres législatives-Sénat.

Communes.

ASSOCIATIONS DE COMMUNES.

Proposition de loi tendant à compléter l'article 1er de la loi du 1er mars 1922 sur les associations de communes.

Doc. — N° 20. Rapport de M. le chevalier Dessain sur la recevabilité.
N° 36. Proposition de M. Vinck.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de l'intérieur, p. 118.

Concurrence faite par les écoles professionnelles à l'industrie. — V. Interpellations, au nom de M. Renard.

Congés payés. — V. Travail.

Conseil des mines : Traitements des membres. — V. Traitements.

Conseils des prud'hommes : modification à la loi organique, en ce qui concerne les employés, voyageurs de commerce, etc. — V. Travail : Contrat de travail.

Contrat d'emploi. — V. Travail.

Contrats en cours ou à exécuter par des commerçants ou industriels qui n'ont pu prévoir la hausse. — V. Interpellations, au nom de M. Boon.

Conventions internationales. — V. Affaires étrangères.

Cour de cassation. — V. 1° Chambres législatives-Sénat : Listes. 2° Organisation judiciaire : Cour de cassation.

Cour des comptes.

TRAITEMENTS DES MEMBRES. — V. Traitements.

Crédit à l'outillage artisanal. — V. Commerce et industrie : Crédit professionnel.

Crédit industriel. — V. Commerce et industrie : Crédit professionnel.

Crédit pour venir en aide aux victimes de la tornade du 29 juin 1936. — V. Secours et subsides.

Crédit professionnel. — V. Commerce et industrie.

D

Décès. — V. Chambres législatives-Sénat.

Délai pour l'introduction de demandes de pensions d'invalidité. — V. Pensions : Pensions militaires.

Délits commis à l'occasion de faits de grève. — V. Amnistie.

Démissions. — V. Chambres législatives-Sénat.

Députations permanentes des conseils provinciaux : rétribution des membres. — V. Traitements.

Direction des établissements de crédit institués en vertu d'une loi. — V. Droit public : Incompatibilités.

Domestiques. — V. Travail : Contrat de travail : Gens de maison.

Dommages causés par des aéronefs aux tiers à la surface : Convention internationale à ce sujet. — V. Affaires étrangères : Droit international privé.

Droit international privé. — V. Affaires étrangères.

Droit pénal.

ABANDON DE FAMILLE. — V. Interpellations, au nom de M. Orban.

DÉLITS COMMIS A L'OCCASION DE FAITS DE GRÈVE. — V. Amnistie.

Droit public.

INCOMPATIBILITÉS.

Etablissements financiers : direction. — Projet de loi attribuant au Roi certains pouvoirs en vue de déterminer les incompatibilités de fonctions se rapportant à la direction des établissements de crédit institués en vertu d'une loi ou d'un arrêté royal.

Doc. — N° 49. Projet du gouvernement.

Incompatibilités parlementaires. — Projet de loi complétant la loi du 6 août 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives.

Doc. — N° 47. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Bovesse, m. j., p. 172 (9 juillet 1936). — Le projet est renvoyé à la commission compétente.

Durée du travail. — V. Travail.

E

Ecoles professionnelles : Concurrence faite à l'industrie. — V. Interpellations, au nom de M. Renard.

Employés. — V. Travail : *a*) Contrat d'emploi; *b*) Congés payés.

Enseignement.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

Ecoles professionnelles : Concurrence faite par ces écoles à l'industrie. — V. Interpellations, au nom de M. Renard.

TRAITEMENTS. — V. la rubrique spéciale.

Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes. — V. Travail : Durée du travail : Semaine de quarante heures.

Etablissements de crédit, d'amortissement, de liquidation ou de régularisation placés sous le contrôle ou la garantie de l'Etat. — V. Droit public : Incompatibilités : Etablissements financiers.

F

Finances.

CAPITAUX INVESTIS DANS L'EXPLOITATION D'UN SERVICE PUBLIC CONCÉDÉ. — V. Administrations publiques : Intérêts des capitaux investis, etc.

CRÉDIT PROFESSIONNEL. — V. Commerce et industrie.

ETABLISSEMENTS FINANCIERS : DIRECTION. — V. Droit public : Incompatibilités.

Fixation de l'ordre du jour. — V. Chambres législatives-Sénat.

G

Gens de maison. — V. Travail : Contrat de travail.

Grèves : Délits commis à cette occasion. — V. Amnistie.

Guerre.

COMBATTANTS.

Extension de certains avantages et octroi d'une rente. — Proposition de loi relative à l'extension à tous les anciens combattants, dans la mesure de leurs mérites, des avantages accordés aux invalides et à l'octroi d'une rente de service.

Doc. — N° 13. Rapport de M. F. Demets sur la recevabilité de la proposition.
N° 30. Proposition de M. Gravez.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 118.

INVALIDES TUBERCULEUX. — V. Pensions : Pensions militaires.

Guerre (*suite*)

ŒUVRE NATIONALE DES ORPHELINS DE LA GUERRE.

Proposition de loi modifiant la loi du 15 juin 1919 instituant l'Œuvre nationale des orphelins de la guerre.

Doc. — N° 27. Rapport de M. Delvaux sur la recevabilité.
N° 44. Proposition de M. F. Demets.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 175.

RÉQUISITIONNÉS.

Salaires des réquisitionnés. — Proposition de loi relative au paiement du salaire des réquisitionnés.

Doc. — N° 15. Rapport de M. Barnich sur la recevabilité.
N° 32. Proposition de M. Gravez.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des finances, p. 118.

VICTIMES CIVILES ET MILITAIRES. — V. Interpellations, au nom de M. Nèves.

H

Habitations et logements à bon marché.

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1935.

Rapport du conseil d'administration de la Société nationale des habitations et logements à bon marché sur les opérations de l'exercice social 1935.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 33.

Hausse de la main-d'œuvre et des matières premières : Situation des commerçants et industriels ayant des contrats en cours. — V. Interpellations, au nom de M. Boon.

I

Incidents. — V. Chambres législatives-Sénat.

Incompatibilités. — V. Droit public.

Indemnité de soins aux tuberculeux de la guerre. — V. Pensions : Pensions militaires.

Intérêts des capitaux investis dans l'exploitation d'un service public concédé. — V. Administrations publiques.

Industrie. — V. Commerce et industrie.

Interpellations.

Boon

Ann. — 1° Adressée à M. le ministre des affaires économiques, par M. Boon, quant à la situation des industriels et entrepreneurs liés par des contrats en cours d'exécution ou à exécuter bientôt, pour lesquels il n'a pas été possible de prévoir la hausse rapide du prix de la main-d'œuvre et des charges sociales nouvelles. Demande d'interpellation, p. 176. — M. Boon déclare qu'il pourrait renoncer à son interpellation, des tractations étant en cours, p. 176. — L'interpellation est donc retirée.

2° Adressée à M. le ministre des affaires économiques, par M. Boon, au sujet des dispositions qu'il compte prendre pour remédier à la situation des commerçants et industriels dont les transactions commerciales ont été arrêtées pendant les dernières grèves. Demande d'interpellation, p. 176. — M. Boon demande l'urgence et déclare que son interpellation sera très brève, se bornant à une simple question, p. 176. — L'interpellation est inscrite à la suite de l'ordre du jour de la séance en cours, p. 176. — M. le président annonce que l'interpellation est retirée, p. 205.

de Fraipont.

Ann. — Adressée à M. le ministre des colonies, par M. de Fraipont, sur le décret du 13 avril 1936 portant modification de concessions accordées à l'Union minière du Haut-Katanga. Demande d'interpellation, p. 33. — M. le président déclare que M. de Fraipont demande l'urgence, p. 33. — M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Fraipont, qui retire son interpellation, p. 206.

Interpellations (*suite*)

de Hemricourt de Grunne (*comte*).

Ann. — Adressée à M. le ministre de la justice, par M. le comte de Hemricourt de Grunne, sur les scandales politico-financiers. Demande d'interpellation, p. 149. — M. le président déclare que M. le comte de Grunne demande l'urgence pour cette interpellation, qui reproduit celle que M. Sindic n'a pu développer à la Chambre pour une cause fortuite, p. 149. — Le Sénat n'est pas unanime au sujet de l'urgence. M. le comte de Grunne indique le but de son interpellation et insiste pour que l'urgence soit déclarée, p. 149, 150. — Observations de MM. Volckaert (qui propose la remise au mardi); Bovesse, m. j. (qui déclare être prêt à entendre l'interpellation); Gillon (qui propose au Sénat de se réunir le mardi suivant pour entendre l'interpellation); Vinck (qui propose d'entendre l'interpellation le jour même); Ronvaux (qui propose également d'entendre l'interpellation le jour même), p. 150. — Le Sénat décide d'entendre l'interpellation ce même jour, p. 150.

M. le président propose, l'interpellation ayant une grande ampleur, de suspendre la séance et de la reprendre à 20 heures, p. 150. — M. Vinck demande s'il ne serait pas préférable de reprendre à 19 h. 30 m.; M. le président déclare que la reprise à 20 heures est préférable, eu égard aux prestations fournies par le personnel, et la proposition de M. le président est admise, p. 150.

Motion d'ordre de M. Bouilly, qui propose de poursuivre la discussion, puis de suspendre la séance plus tard, par considération pour les mandataires de province; M. le président estime qu'il est préférable de maintenir la décision prise, p. 152. — M. Harmegnies demande s'il sera procédé à des votes ce même soir et M. le président répond négativement, p. 152.

M. le comte de Grunne développe son interpellation, p. 153 à 166. — Observations de M. Soudan, p. 159. — Discours de M. Bovesse, m. j., qui fait remarquer que le gouvernement a accepté sans difficultés d'entendre cette interpellation et répond ensuite aux observations présentées par M. le comte de Grunne, p. 166 à 170. — M. van Zeeland, p. m., répond, en ce qui le concerne, à l'interpellation; déclare que le but du gouvernement et de la commission d'enquête est de faire la lumière sur les faits incriminés et d'assainir définitivement l'atmosphère morale du pays, p. 170, 171. — Discours de M. le comte de Grunne, qui relève quelques points du discours de M. Bovesse, m. j., et de M. van Zeeland, p. m., puis donne des explications au sujet des termes dont il s'est servi à l'égard de M. van Zeeland, p. m., p. 171, 172. — L'interpellation est close.

Nèves.

Ann. — Adressée à MM. les ministres des finances et de la défense nationale, par M. Nèves, sur la situation faite aux victimes civiles et militaires de la guerre. Demande d'interpellation, p. 149.

Orban.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la justice, par M. Orban, concernant l'application défectueuse de la loi du 14 janvier 1928, relative à l'abandon de famille, et les réformes qui devraient être apportées à la procédure prévue par la loi. Demande d'interpellation, p. 68.

Renard.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Renard, sur les mesures que compte prendre le département de l'instruction publique en vue d'atteindre le préjudice causé aux industries et à l'artisanat par la concurrence des écoles professionnelles livrant aux particuliers des produits fabriqués pendant les cours. Demande d'interpellation, p. 175.

Rolin.

Ann. — Adressée à M. le premier ministre, par M. Rolin, sur la politique extérieure du gouvernement. Demande d'interpellation, p. 84. — L'interpellation est jointe à la discussion de la déclaration gouvernementale. Observations et propositions de M. Gillon et de M. le président au sujet de la fixation du développement de cette interpellation, p. 101, 102. — M. le président annonce que M. Rolin accepte de prendre la parole le lendemain 9 juillet, à 2 heures, et que M. le premier ministre répondra immédiatement à l'interpellation, p. 102.

M. Rolin développe son interpellation pendant la discussion de la déclaration ministérielle; M. van Zeeland, p. m., répond à l'interpellation au cours de cette même discussion. V. donc la rubrique : Politique du gouvernement, ou les pages 133 à 145 des *Annales parlementaires* du Sénat.

Invalides de la guerre. — V. Pensions : Pensions militaires.

L

Listes. — V. Chambres législatives-Sénat.

Lois électorales.

SÉNATEURS COOPTÉS.

Ann. — Propositions et observations de M. le président quant à la présentation des candidats et à leur élection, p. 22. — V. pour le surplus et pour la liste des sénateurs cooptés la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Sénateurs cooptés.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

Ann. — Commission de vérification de pouvoirs : Composition, p. 3. — V. pour le surplus la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Vérification de pouvoirs.

M

Membres et anciens membres des Chambres législatives : Incompatibilités parlementaires. — V. Droit public : Incompatibilités.

Métiers et négoces. — V. Commerce et industrie : *a*) Métiers et négoces; *b*) Crédit professionnel : Crédit immobilier.

Ministres et anciens ministres : Incompatibilités parlementaires. — V. Droit public : Incompatibilités.

Motions d'ordre.

Bouilly.

Ann. — Propose de poursuivre la discussion de l'interpellation de M. de Grunne sur les collusions politico-financières, puis de suspendre la séance plus tard par considération pour les mandataires de province, p. 152.

Catteau.

Ann. — Demande si c'est le texte flamand ou le texte français qui doit être considéré comme texte officiel de la déclaration du gouvernement, certains points n'étant pas identiques, p. 44, 45. — M. Hoste déclare que quelques retouches ont été faites au texte flamand afin de le rendre plus littéraire, mais que la version est absolument la même, p. 45.

Eylenbosch.

Ann. — Fait remarquer qu'il a voté affirmativement sur le projet relatif à la semaine de quarante heures et que son vote n'a pas été acté, p. 84.

Gillon.

Ann. — Propose la limitation du temps de parole à dix minutes pour les orateurs non mandatés et fait diverses observations au sujet de la suite du débat sur la déclaration du gouvernement, p. 101, 102.

Lippens (comte).

Ann. — Propose la clôture de la discussion sur la déclaration du gouvernement, p. 147. — M. le président fait certaines objections, p. 147.

Lohest.

Ann. — Fait remarquer qu'il a voté affirmativement sur le projet relatif à la semaine de quarante heures et que son vote n'a pas été acté, p. 84.

Nothomb (baron).

Ann. — Fait une rectification au *Compte rendu analytique* en ce qui concerne le sens d'une partie du discours qu'il a prononcé le 9 juillet pendant la discussion de la déclaration du gouvernement, p. 175.

Vinck.

Ann. — Demande s'il ne serait pas opportun de prévenir le Sénat que la séance du lendemain 3 juillet sera éventuellement prolongée, p. 44.

Volckaert.

Ann. — Fait remarquer que la liste des orateurs inscrits dans la discussion de la déclaration gouvernementale s'allonge démesurément et propose de la clore, p. 119. — M. Gillon appuie cette motion, p. 119. — M. le président propose de reprendre immédiatement le débat, p. 119.

N

Naturalisations.

Projets de loi accordant la naturalisation, transmis par la Chambre des représentants, le 16 juin 1932.

Doc. — N° 48. Rapport complémentaire de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Dépôt, par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, du rapport sur treize projets de naturalisation, p. 91 (7 juillet 1936).

Négoces. — V. Commerce et industrie : *a*) Métiers et négoces; *b*) Crédit professionnel.

O

Œuvre nationale des orphelins de la guerre. — V. Guerre.

Office de la petite épargne : Incompatibilités. — V. Droit public : Incompatibilités : Etablissements financiers.

Organisation judiciaire.

COUR DE CASSATION.

Décès.

Ann. — M. le président annonce au Sénat le décès de M. Victor Van Damme, conseiller à la Cour de cassation et de M. le baron François Silvercruys, président honoraire à la Cour de cassation, p. 33.

Présentation de candidats.

Doc. — N° 11. Liste des candidats présentés par la Cour de cassation pour la place de conseiller vacante à la dite Cour, par suite du décès de M. le conseiller Van Damme.

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce que M. le procureur général près la Cour de cassation transmet au Sénat la liste des présentations faites par la dite Cour pour la place de conseiller vacante par suite du décès de M. le conseiller Van Damme, p. 56.

M. le président propose que le Sénat procède à la formation de la liste qui lui est attribuée au cours de la séance du mercredi suivant, p. 56. — Assentiment du Sénat.

Les candidats présentés par la Cour de cassation sont : MM. Bail, Albert, et Leperre, Frédéric, p. 56.

Scrutin pour la présentation de candidats : M. Bail est proclamé premier candidat; M. Leperre est proclamé second candidat, p. 102.

MEMBRES DE L'ORDRE JUDICIAIRE : RÉTRIBUTION. — V. Traitements.

Organisation professionnelle des métiers et négoces. — V. Commerce et industrie : Métiers et négoces.

Orphelins de la guerre. — V. Guerre : Œuvre nationale des orphelins de la guerre.

Ouvriers. — V. Travail.

P

Pensions.

PENSIONS MILITAIRES.

Bonifications d'ancienneté. — Proposition de loi abrogeant l'article 6 de l'arrêté royal du 11 août 1933 portant modification au régime des pensions militaires et des bonifications d'ancienneté.

Doc. — N° 56. Rapport de M. F. Demets.

Invalidité : nouveau délai. — Proposition de loi tendant à la réouverture du délai pour l'introduction de demandes de pension d'invalidité pour cause de guerre.

Doc. — N° 14. Rapport de M. F. Demets sur la recevabilité.
N° 31. Proposition de M. Gravez.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 118.

Proposition de loi tendant à assurer un nouveau délai aux militaires ayant participé à la campagne 1914-1918 pour faire valoir leurs droits à la pension d'invalidité prévue par les lois coordonnées sur les pensions militaires.

Doc. — N° 26. Rapport de M. F. Demets sur la recevabilité.
N° 42. Proposition de M. Nèves.

Pensions. PENSIONS MILITAIRES. *Nouveau délai aux militaires ayant participé à la campagne* 1914-1918 (*suite*)

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 118.

Perte du droit à l'obtention ou à la jouissance d'une pension. — Projet de loi modifiant une disposition de l'article 65 *des lois coordonnées sur les pensions militaires.*

Doc. — N° 120. Rapport de M. F. Demets.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Demets, p. 87 (7 juillet 1936).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 138.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 146 membres présents, p. 150 (9 juillet 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Tuberculeux de la guerre. — Droit à la pension. — Proposition de loi tendant à permettre aux militaires ayant participé à la campagne de 1914-1918, *atteints de tuberculose, de faire valoir leurs droits à la pension d'invalidité prévue par les lois coordonnées sur les pensions militaires.*

Doc. — N° 25. Rapport de M. F. Demets sur la recevabilité.
N° 41. Proposition de M. Nèves.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 118.

Indemnité de soins. — Proposition de loi tendant à modifier le guide-barème des invalidités en ce qui concerne les militaires ayant participé à la campagne 1914-1918, *atteints de tuberculose et à leur accorder une indemnité de soins.*

Doc. — N° 24. Rapport de M. F. Demets sur la recevabilité.
N° 40. Proposition de M. Nèves.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 118.

Personnel enseignant : Rétribution. — V. Traitements.

Perte du droit à la jouissance d'une pension militaire. — V. Pensions : Pensions militaires.

Politique du gouvernement.

Déclaration du gouvernement après la formation du nouveau cabinet présidé par M. van Zeeland.

Ann. — M. Hoste, m. i. p., donne lecture du texte flamand, et M. Vandervelde, m. s. p., donne lecture du texte français de la déclaration gouvernementale dans laquelle sont abordés les problèmes économiques, politiques et sociaux auxquels le gouvernement doit faire face, ainsi que les mesures qu'il compte prendre pour les résoudre, d'accord avec les trois grands partis politiques, notamment en ce qui concerne la réforme des institutions, l'amélioration de la situation économique, le progrès social, l'assainissement de l'atmosphère morale ainsi que la politique générale, tant extérieure qu'intérieure, que le nouveau gouvernement compte pratiquer, p. 37 à 44.

M. le président propose d'aborder immédiatement la discussion de la déclaration ministérielle et le Sénat marque son accord, p. 44.

Motion d'ordre de M. Catteau, qui demande si c'est le texte flamand ou le texte français qui doit être considéré comme texte officiel de la déclaration, certains points n'étant pas identiques, p. 44, 45. — M. Hoste, m. i. p., déclare que quelques retouches ont été faites au texte flamand afin de le rendre plus littéraire, mais que la version est absolument la même, p. 45. — Observations de M. le président au sujet de la manière dont se déroulera le débat, p. 45.

Discussion de la déclaration ministérielle :

Discours de MM. Van Fleteren (qui attire l'attention sur trois points de la déclaration ministérielle : 1° celui de l'examen des budgets, pour lequel il propose une procédure nouvelle; 2° celui de la durée des sessions parlementaires, qu'il souhaite aussi courtes que possible, mais en estimant que le contact doit cependant être gardé entre le gouvernement et les Chambres; 3° concernant les projets militaires que le gouvernement compte présenter et au sujet desquels il réserve son vote; déclare qu'il votera cependant la confiance au gouvernement); Barnich (qui fait certaines réserves en ce qui concerne la politique du gouvernement en matière de redressement économique ainsi qu'au sujet de l'équilibre budgétaire à maintenir, tout en estimant que le gouvernement mérite la reconnaissance du pays pour l'effort qu'il a fourni); R. P. Rutten (qui déclare parler au nom du groupe démocratique de droite, proteste contre les accusations dirigées par certains grands quotidiens d'expression française contre les dirigeants et militants syndicaux, intervient en faveur des employés et agents des administrations publiques, insiste sur la nécessité d'améliorer à tous points de vue le sort de la classe ouvrière, demande le dépôt d'un projet de loi sur le contrôle des industries où des monopoles de fait sont institués, par exemple dans l'électricité, puis assure le gouvernement de la collaboration loyale du groupe démocratique chrétien du Sénat); de Grunne (qui développe le point de vue du groupe rexiste et fait une déclaration de principe; estime que le parlement ne réflète plus l'opinion publique, qu'il devrait être considérablement réduit et limité à une fonction de contrôle; défie les parlementaires d'apporter au premier ministre les moyens de réaliser le programme du gouvernement et indique, dans ses grandes lignes, le programme rexiste puis déclare que le groupe rexiste ne saurait donner sa confiance au gouvernement), p. 44 à 54. — Discours de MM. Catteau (qui demande des explications au sujet des motifs de la démission du ministère, le 26 mai, et attire l'attention sur les conséquences de cette démission, qu'il estime prématurée; s'étonne que la direction de l'Orec figure dans les attributions du ministre des finances; déclare que le programme du gouvernement correspond en grande partie aux revendications de la gauche libérale et que ce groupe le soutiendra pour toutes les réformes ne portant pas atteinte aux prérogatives du parlement; parle ensuite de l'examen des budgets, du partage du travail entre la Chambre et le Sénat, du conseil économique que le gouvernement se propose d'instituer et promet au gouvernement un vote de confiance, sous certaines réserves); Laboulle (qui reconnaît que l'œuvre entreprise par le gouvernement fut féconde et déclare que le groupe socialiste ne lui ménagera pas ses encouragements, mais manifeste certaines appréhensions au sujet de la manière dont le gouvernement envisage la mission du parlement, notamment en ce qui concerne l'examen des budgets, la durée des sessions, la collaboration nécessaire entre le parlement et le gouvernement; estime que le gouvernement a bien fait de s'engager à maintenir les libertés et les droits de tous les citoyens et approuve dans son ensemble l'œuvre du gouvernement); Van Coillie (qui déclare que la déclaration ministérielle a causé des désillusions tant dans les milieux flamands que dans les classes moyennes; défend les intérêts des classes moyennes, du petit commerce et de la petite industrie, parle des nouvelles lois sociales et des difficultés qu'elles pourraient susciter au point de vue économique, des commissions paritaires, de la simplification de la fiscalité et déclare qu'il s'abstiendra au vote sur la déclaration ministérielle), p. 83 à 91.

Observations et proposition de M. le président au sujet de la suite de la discussion; M. Vinck propose de prolonger la séance en cours et de siéger le jeudi matin; M. De Mont propose que deux orateurs soient mandatés par chaque groupe pour développer le point de vue du groupe, dans les deux langues, p. 92.

Reprise du débat :

Discours de MM. Doutrepont (qui estime que le gouvernement a considérablement amélioré les conditions économiques, sociales et financières du pays, demande qu'aucun point du programme du gouvernement ne soit mis à exécution sans que le parlement soit consulté, puis insiste sur la nécessité de reviser le régime des rémunérations du personnel de l'Etat; demande la suppression du système des commis agréés au département des finances; parle de la durée du travail dans les services administratifs, des pensions et des nombreux abus en cette matière, de la simplification fiscale, de la réforme administrative, de certaines incompatibilités et demande une enquête au sujet de différents abus et gaspillages qui se produisent); Minnaert (qui déclare que le groupe communiste ne votera pas la confiance, motive cette décision, défend le droit des Flamands de disposer d'eux-mêmes, demande la réforme de la loi sur l'emploi des langues en matière administrative puis rappelle que le parti communiste s'est toujours opposé à l'accord franco-belge et estime que les termes de la déclaration ministérielle relatifs à la politique extérieure ne sont pas clairs), p. 92 à 96.

Reprise de la discussion de la déclaration ministérielle à laquelle est jointe l'interpellation de M. Rolin sur la politique extérieure du gouvernement :

Discours de M. De Mont, qui attire l'attention sur une modification à apporter au règlement, en faveur des orateurs invalides de guerre; estime que le gouvernement actuel n'a pas

Politique du gouvernement. *Déclaration du gouvernement après la formation du nouveau cabinet présidé par M. van Zeeland et interpellation jointe de M. Rolin. Discussion (suite)*

la confiance unanime du pays, que les anciens partis politiques sont voués à la disparition; expose la doctrine rexiste, se déclare partisan d'une organisation nationale antimarxiste, mais adversaire d'une dictature; indique la forme nouvelle qu'il estime devoir être donnée au gouvernement, ainsi que la solution à apporter à divers problèmes sociaux, notamment en ce qui concerne les anciens combattants, puis définit la politique de son parti en ce qui est relatif à la politique étrangère, p. 98 à 101.

Motion d'ordre de M. Gillon, qui propose la limitation du temps de parole à dix minutes pour les orateurs non mandatés et fait diverses propositions au sujet de la suite du débat, p. 101, 102. — M. le président propose également la limitation à dix minutes et indique les conditions dans lesquelles la discussion sera poursuivie, p. 102. — Assentiment du Sénat.

Reprise de la discussion :

Discours de MM. Van Dieren (qui expose le point de vue du bloc nationaliste flamand, notamment en ce qui concerne les lois linguistiques et l'amnistie, parle du referendum, attire l'attention sur le danger communiste, estime qu'une collaboration entre le bloc flamand et le parti rexiste est possible pour assurer l'autonomie culturelle de la Flandre et demande ce que le gouvernement est disposé à faire pour elle); Harmegnies (qui se réjouit du programme social annoncé dans la déclaration gouvernementale, puis demande quelques précisions à ce sujet; intervient en faveur des communes et demande que les charges provinciales et communales soient allégées); Verbist (qui déclare que son groupe votera la confiance, parle du programme flamand, de l'amnistie, de la question scolaire et demande le maintien du patrimoine moral national); Dens (qui parle des lois sociales et des difficultés que pourrait soulever leur application dans certains cas; du redressement économique, des mesures qui s'imposent, et déclare que l'attitude de son parti dépendra des déclarations que fera le gouvernement); Vinck (qui parle de la transformation du régime, des réformes sociales nécessaires, du problème de l'urbanisation, de la tâche qui incombe au nouveau ministère de la santé publique, puis affirme sa confiance dans le gouvernement); Vos (qui parle de la politique à suivre en matière de travaux publics et d'exportation, ainsi que des réformes nécessaires en faveur des classes laborieuses, puis évoque la question de la politique extérieure et la question flamande et demande le dédoublement du ministère de l'instruction publique, termine en indiquant les motifs pour lesquels son groupe votera la confiance), p. 102 à 116.

Fait personnel de M. Doutrepont, qui proteste parce que M. De Mont, dans son discours de la veille, l'a accusé d'avoir attaqué les invalides de guerre; déclare qu'il n'a jamais eu cette intention, mais qu'il signale les illégalités qui favorisent certaines catégories d'invalides, officiers et médecins, p. 119. — L'incident est clos.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui fait remarquer que la liste des orateurs s'allonge démesurément et propose de la clore, p. 119. — Observations de MM. Gillon (qui appuie la motion); Volckaert (qui insiste pour que les orateurs non mandatés ne dépassent pas leur temps de parole); le président (qui estime qu'une décision de ce genre serait prématurée et déclare que, en tout cas, le débat sera terminé ce même jour), p. 119. — L'incident est clos.

Reprise de l'ensemble de la discussion.

Discours de MM. De Boodt (qui parle de la politique du gouvernement en matière agricole et promet le concours de son groupe si les intérêts de l'agriculture sont mieux servis, puis parle de la réforme administrative, surtout au point de vue flamand); Orban (qui demande la nomination de secrétaires d'Etat, adjoints aux ministres qui ne connaissent pas les deux langues, puis parle de l'opportunité de certaines réformes administratives); Crokaert (qui demande l'institution d'un conseil d'Etat, parle de la nécessité de diminuer le nombre des députés, puis estime que la déclaration ministérielle est insuffisante en ce qui concerne les classes moyennes; parle de certaines réformes urgentes et annonce le dépôt de propositions de loi); Mullie (qui intervient en faveur des classes moyennes et expose le point de vue du groupe catholique agricole de la Chambre); Jos. De Clercq (qui estime que les récentes mesures prises en matière sociale ne sont pas effectives, signale les difficultés créées à l'industrie, puis parle de la loi sur l'alcool et déclare qu'il votera la confiance); Smits (qui pose quelques questions au gouvernement en ce qui concerne la protection de l'horticulture et affirme sa confiance dans le gouvernement); Finné (qui demande une meilleure politique gouvernementale en faveur de l'agriculture; parle de la situation au point de vue linguistique ainsi qu'à celui de la politique extérieure); Servais (qui intervient en faveur des classes moyennes et motive son

Politique du gouvernement. *Déclaration du gouvernement après la formation du nouveau cabinet présidé par M. van Zeeland. Discussion (suite)*

abstention); Sobry (qui demande un statut légal pour le peuple flamand et parle en faveur de l'agriculture), p. 119 à 131.

M. Rolin développe son interpellation sur la politique extérieure du gouvernement; estime qu'il y a contradiction entre la déclaration ministérielle et les décisions prises par le gouvernement et développe son point de vue, notamment en ce qui concerne le conflit italo-éthiopien; déclare en terminant qu'il s'abstiendra au vote sur la motion de confiance, p. 133 à 138.

Reprise de la discussion.

Discours de MM. Nothomb (qui développe son point de vue en matière de politique étrangère, parle de l'interpellation de M. Rolin et fait diverses observations en ce qui concerne les réformes de structure politique); Lohest (qui expose sa manière de voir en ce qui concerne le conflit italo-éthiopien et défend la Société des Nations), p. 138 à 140. — Observations de M. Van Overbergh, p. 139. — Discours de M. van Zeeland, p. m., qui développe le programme d'action indiqué dans la déclaration ministérielle, justifie la politique suivie par le gouvernement; répond aux observations des différents orateurs, notamment à l'interpellation de M. Rolin, sans vouloir entamer cependant un débat sur l'activité de la Société des Nations ni sur sa décision de lever les sanctions prises contre l'Italie; termine en demandant la confiance et la collaboration de tous les partis, p. 140 à 144. — Discours de MM. Dierckx (qui exprime les inquiétudes du groupe libéral en ce qui concerne la politique gouvernementale surtout en matière sociale; parle de la nécessité de la simplification fiscale, notamment en faveur des classes moyennes et motive le vote de son groupe); Rolin (qui complète son interpellation par trois observations concernant les actes posés par la S. D. N. et déclare qu'il ne votera pas la confiance); Crokaert (qui prend acte des promesses faites aux classes moyennes); J.-J. De Clercq (qui subordonne son vote de confiance à certaines conditions qu'il indique); Carton de Tournai (qui estime que le problème économique et social doit dominer toute autre préoccupation, recommande la prudence et déclare qu'il votera la confiance), p. 145 à 147.

Motion d'ordre de M. le comte Lippens, qui propose la clôture de la discussion, p. 147. — Observations de M. le président (qui fait certaines objections); Noël (qui fait remarquer que l'orateur mandaté du groupe communiste n'a pas encore pu prendre la parole); Renard (qui pose une question à M. van Zeeland, p. m., sur le point de savoir si la proposition relative aux incompatibilités parlementaires sera présentée sous forme de projet de loi ou d'arrêté royal); van Zeeland, p. m. (qui déclare, en réponse à M. Renard, que les objets auxquels il fait allusion seront des projets de loi), p. 147, 148. — M. Renard déclare qu'il renonce à la parole, la réponse de M. van Zeeland, p. m., lui donnant satisfaction, p. 148. — MM. le comte d'Aspremont-Lynden et Legrand ont également renoncé à la parole au cours du débat.

M. le président propose de reprendre la discussion pour entendre l'orateur mandaté du groupe communiste, puis de clore les débats, p. 148. — Le Sénat marque son accord, p. 148. — M. Clesse demande la parole; M. le président lui fait remarquer que l'assemblée vient de décider la clôture, p. 148.

Reprise de la discussion.

Discours de M. Noël, qui déclare que le groupe communiste votera contre l'ordre du jour de confiance et en indique les motifs, p. 148, 149. — Le débat est clos.

M. le président donne lecture des ordres du jour présentés : 1° par MM. Van Overbergh, Vinck, Volckaert, Coenen, Dierckx et Beauduin; 2° par M. Van Dieren, et déclare qu'il sera procédé ultérieurement au vote sur ces ordres du jour, p. 149.

Vote sur les ordres du jour présentés.

M. le vicomte Simonis motive son vote affirmatif, p. 151.

M. le président déclare qu'il va mettre aux voix l'ordre du jour pur et simple présenté par MM. Van Overbergh et consorts et que le Sénat aura ensuite à se prononcer sur l'ordre du jour de M. Van Dieren, p. 151. — M. Van Dieren demande que son ordre du jour ait la priorité, étant le plus radical; M. le président consulte le Sénat et celui-ci décide, par assis et levé, d'accorder la priorité à l'ordre du jour pur et simple, p. 151. — L'ordre du jour pur et simple est adopté par 122 voix contre 10 et 18 abstentions, p. 151. — Se sont abstenus : MM. Boon, Criquelion, de Fraipont, de Grunne, Delvaux (Ernest), De Mont, Dens, de Schrijnmakers de Dormael, Gillon, Gits, Lekeux, Lurquin, Lifrange, Mignolet, Misson, Rhodius, Rolin et Van Dieren, p. 151. — M. Van Dieren déclare s'être abstenu, au lieu de voter négativement avec

Politique du gouvernement. *Déclaration du gouvernement après la formation du nouveau cabinet présidé par M. van Zeeland. Vote sur les ordres du jour présentés (suite)*

son groupe, afin d'avoir l'occasion de protester contre le fait que le bureau a refusé de donner la priorité à son ordre du jour, et ce en contradiction avec l'article 26 du règlement, p. 151. — M. le président déclare qu'il va être procédé au vote sur l'ordre du jour de M. Van Dieren; M. Van Dieren demande l'appel nominal; M. Volckaert estime qu'on ne peut voter deux ordres du jour contradictoires et M. Van Eyndonck propose la division, p. 151. — Observations de MM. Van Dieren (qui accepte la division), Volckaert (qui maintient son point de vue), p. 151, 152. — M. le président donne lecture de l'ordre du jour de M. Van Dieren, rappelle que l'ordre du jour pur et simple a été adopté et qu'il n'y a donc plus lieu de voter que sur la deuxième partie, relative à l'amnistie, p. 152. — M. Van Dieren demande à nouveau que son ordre du jour soit mis aux voix tel qu'il le présente, p. 152. — Observations de MM. Jos. De Clercq (qui estime que le vote de l'ordre du jour pur et simple exclut tout autre vote); Van Eyndonck (qui demande que l'on vote sur la partie relative à l'amnistie); Vinck (qui estime qu'il n'y a pas lieu de voter et prie M. Van Dieren de retirer son ordre du jour); Van Dieren (qui retire son ordre du jour, à condition que l'on examine sans tarder la question de l'amnistie), p. 152. — L'ordre du jour de M. Van Dieren est retiré.

Motion d'ordre de M. le baron Nothomb, qui fait une rectification au *Compte rendu analytique* en ce qui concerne le sens d'une partie de son discours pendant la discussion de la déclaration gouvernementale, p. 175.

Président du Sénat.

Ann. — M. Moyersoen est élu président du Sénat, p. 27.

M. Vinck est proclamé premier vice-président du Sénat, p. 27.

M. le baron Boël est proclamé deuxième vice-président du Sénat, p. 27.

M. Soudan est proclamé troisième vice-président du Sénat, p. 27.

M. Moyersoen prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, p. 28, 29.

Fixation de l'ordre du jour : Commissions permanentes. Estime que la commission permanente de vérification des pouvoirs sera probablement en mesure, dès le jeudi suivant, de présenter le rapport sur les validations des pouvoirs; prie les membres de se réunir immédiatement afin de se constituer et de procéder ensuite à l'examen des dossiers d'élection, p. 3. — Propose à l'assemblée de s'ajourner au jeudi suivant, p. 3.

Election des sénateurs cooptés : Indique la procédure à suivre pour cette élection et fait diverses propositions, p. 19. — Fait une communication au sujet des sénateurs à élire par cooptation, p. 22.

Prononce l'éloge funèbre de MM. le baron de Mévius, Croquet, Branquart et le vicomte Berryer, p. 29.

Projet de loi concernant les congés payés. A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, propose que la commission du travail et de la prévoyance sociale se réunisse ce même jour, 1er juillet, pour se constituer et examiner ce projet, ainsi que les autres projets de législation sociale, p. 31.

Projet de loi modifiant la loi du 16 août 1887 portant réglementation du paiement des salaires des ouvriers : Propose que la commission du travail et de la prévoyance sociale se réunisse ce même jour, 1er juillet, afin de se constituer et d'examiner ce projet, p. 31. — Insiste sur sa proposition et engage la commission, dès qu'elle sera constituée, à examiner dès le lendemain les projets de législation sociale, p. 31.

Projet de loi instituant la semaine de quarante heures dans les industries ou sections d'industries où le travail est effectué dans des conditions insalubres, dangereuses ou pénibles : Propose que la commission du travail et de la prévoyance sociale se réunisse ce même jour, 1er juillet, pour se constituer et examiner d'urgence le projet de loi, p. 31. — Insiste et engage la commission à examiner ce projet dès le lendemain, p. 31. — Discussion générale : Invite les orateurs encore inscrits à être brefs, p. 70. — M. Volckaert proposant la limitation du temps de parole à dix minutes, estime que ce n'est pas encore nécessaire, p. 70. — Propose la limitation du temps de parole à dix minutes, p. 72. — Discussion des articles : Article 2. M. Vinck croyant savoir que l'amendement présenté par M. van Ackere a été retiré, déclare qu'il est maintenu, p. 78. — Motions d'ordre de MM. Eylenbosch et Lohest, sur le fait que leur vote affirmatif sur l'ensemble du projet n'a pas été acté : Déclare que leurs déclarations tiendront lieu de rectification, p. 84.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du 1er juillet, consulte le Sénat au sujet de la suite de ses travaux et déclare qu'il devrait donner la parole au gouvernement pour la lecture de la déclaration ministérielle, p. 33. — Au cours de la discussion à ce sujet, propose la remise au

Président du Sénat (*suite*)

lendemain, p. 33. — MM. Van Dieren et Volckaert estimant que la lecture de la déclaration ministérielle n'est plus nécessaire, déclare que la suppression de la dite lecture serait un précédent fâcheux, p. 33.

Déclaration du gouvernement après la formation du nouveau cabinet présidé par M. van Zeeland : Propose d'aborder immédiatement la discussion de la déclaration du gouvernement, p. 44. — Observations au sujet de la manière dont se déroulera le débat, p. 45. — Fait diverses observations et propositions au sujet de la suite de la discussion, p. 91, 92. — Motion d'ordre de M. Gillon au sujet de la limitation du temps de parole : Propose également la limitation à dix minutes et indique les conditions dans lesquelles la discussion sera poursuivie, p. 102. — Discussion de la déclaration du gouvernement et de l'interpellation jointe de M. Rolin sur la politique extérieure du gouvernement : Estime que la limitation du temps de parole des orateurs non mandatés (comme le demande par motion d'ordre M. Volckaert) est prématurée et déclare que, en tout cas, le débat sera terminé ce même jour, p. 119. — Reprise de la discussion de la déclaration du gouvernement : Fait certaines objections à la motion présentée par M. le comte Lippens, demandant la clôture des débats, p. 147. — Propose de reprendre la discussion pour entendre l'orateur mandaté du groupe communiste, puis de clore les débats, p. 148. — M. Clesse demandant la parole, lui fait remarquer que l'assemblée vient de décider la clôture, p. 148. — Déclare qu'il va mettre aux voix l'ordre du jour pur et simple présenté par M. Van Overbergh et consorts et que le Sénat aura à se prononcer sur l'ordre du jour de M. Van Dieren, p. 151. — Observations au sujet de la priorité de l'ordre du jour de M. Van Dieren, p. 151. — Déclare que l'ordre du jour pur et simple ayant été adopté, il n'y a donc lieu de voter que sur la deuxième partie de l'ordre du jour de M. Van Dieren relative à l'amnistie, p. 152.

Interpellation de M. de Grunne à M. le ministre de la justice sur les scandales politico-financiers : Déclare que M. de Grunne demande l'urgence pour cette interpellation, qui reproduit celle que M. Sindic n'a pu développer à la Chambre pour une cause fortuite, p. 149. — Propose, l'interpellation ayant une grande ampleur, de suspendre la séance et de la reprendre à 20 heures, p. 150. — Déclare à M. Vinck (qui propose de reprendre la séance à 19 h. 30 m.) que la reprise de la séance à 20 heures est préférable, eu égard aux prestations fournies par le personnel, p. 150.

Motion d'ordre de M. Bouilly, tendant à poursuivre la discussion : Estime qu'il est préférable d'interrompre la séance, p. 152. — Répond à M. Harmegnies qu'il ne sera pas procédé à des votes le même jour (9 juillet), p. 152.

Projet de loi relatif à l'amnistie des délits commis à l'occasion de faits de grève. Discussion générale : Signale qu'il y a quatorze orateurs inscrits et propose de limiter le temps de parole à dix minutes pour les orateurs mandatés et à cinq minutes pour les autres, p. 193. — Fait des observations au sujet des nombreuses interruptions et déclare que si le bruit continue il suspendra la séance, puis propose de clore la discussion après le discours de M. de Grunne, p. 200. — M. Van Eyndonck faisant remarquer qu'il a le droit de parler cinq minutes, déclare que le Sénat décidera, p. 200. — Propose d'entendre encore M. Noël, orateur mandaté du groupe communiste, p. 201.

Projet de loi majorant les taux minima des allocations familiales. Discussion générale : Prie les orateurs d'être brefs, p. 176. — Rappelle qu'il y a encore cinq orateurs inscrits et les prie à nouveau d'abréger leurs discours, p. 181.

Projet de loi relatif à la péréquation des traitements. Discussion générale : Fait remarquer à M. Demarré qu'il sort de l'objet en discussion et le prie d'abréger, p. 190, 191.

Procédure parlementaire. — V. Chambres législatives-Sénat.

Projets soumis au Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Listes.

Protection contre l'alcoolisme. — V. Alcool.

Provinces.

CONSEILS PROVINCIAUX.

Traitements des membres. — V. Traitements.

DÉPUTATIONS PERMANENTES.

Traitements des membres. — V. Traitements.

Prud'hommes : Modification de la loi organique en ce qui concerne les employés. — V. Travail : Contrat d'emploi.

Q

Questeurs du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

R

Rappels au règlement. — V. Chambres législatives-Sénat : Incidents.

Rente de service aux anciens combattants. — V. Guerre : Combattants.

Représentants et voyageurs de commerce : Protection et droits. — V. Travail : Contrat d'emploi.

Réquisitionnés. — V. Guerre.

Rétribution des fonctionnaires et agents. — V. Traitements.

S

Saisie conservatoire des aéronefs. — V. Affaires étrangères : Droit international privé.

Salaires des ouvriers. — V. Travail.

Salaires des réquisitionnés. — V. Guerre : Réquisitionnés.

Secours et subsides.

TORNADE DU 29 JUIN 1936.

Projet de loi tendant à mettre à la disposition du ministre de l'intérieur un crédit de 1,000,000 de francs pour venir en aide aux particuliers, administrations et établissements publics éprouvés par la tornade du 29 juin 1936.

Doc. — N° 53. Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 15 juillet 1936, p. 174. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Rapporteur : M. le comte de la Barre d'Erquelinnes.

Discussion générale.

Discours de MM. Leurquin (qui proteste contre les méthodes de travail imposées au Sénat; déclare qu'il aurait désiré représenter un amendement déposé à la Chambre par M. Mathieu, en vue d'accorder également un subside aux cultivateurs de la région de Nivelles, atteints par un désastre analogue; espère que le Sénat sera unanime pour réparer ce préjudice); le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp. (qui répond aux observations de M. Leurquin; rappelle qu'il a précisé dans son rapport les principes qui doivent être posés quant à l'intervention de l'État en cette matière et approuve sa politique à cet égard); R. Desmedt (qui déclare qu'il votera le projet; propose l'institution d'un Fonds national de secours pour venir en aide à certaines pertes graves qu'il indique); Gabriel (qui rappelle l'étendue des dégâts et insiste pour que le crédit soit voté sans délai); Carton de Tournai (qui estime que le système des secours est dangereux; annonce qu'il votera le projet, mais prie le Sénat d'être prudent dans l'avenir), p. 186 à 189. — Observations de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., p. 189. — Discours de M. De Schryver, m. i., qui justifie le projet et répond aux observations présentées par les orateurs, en son nom personnel et au nom du ministre de l'agriculture, p. 189, 190. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 190.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre une (M. Leurquin) et deux abstentions, p. 204 (17 juillet 1936). — Se sont abstenus : MM. Clesse (Daniel) et Henricot, p. 204. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Semaine de quarante heures. — V. Travail : Durée du travail.

Sénateurs cooptés. — V. Chambres législatives-Sénat.

Services publics concédés : Capitaux investis. — V. Administrations publiques : Intérêts des capitaux investis.

Société immobilière des métiers et négoces. — V. Commerce et industrie : Crédit professionnel.

Subsides. — V. Secours et subsides.

T

Taux de l'intérêt en ce qui concerne les capitaux investis dans un service public concédé. — V. Administrations publiques : Intérêt des capitaux investis.

Télégraphes et téléphones.

Régie. — Bilan et compte des profits et pertes de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice 1935-1936.

Ann. — Dépôt par M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones, p. 33.

Tornade du 29 juin 1936 : Secours aux victimes. — V. Secours et subsides.

Traitements.

Projet de loi relatif à la rétribution des membres de l'ordre judiciaire, de la Cour des comptes, du Conseil des mines, des députations permanentes des conseils provinciaux, du clergé catholique et du corps enseignant des écoles primaires et gardiennes ainsi que du personnel de l'enseignement supérieur.

Doc. — N° 51. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 54. Rapport de M. Harmegnies.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 15 juillet 1936, p. 174. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Harmegnies.

Discussion générale.

Discours de M. Demarré (qui désapprouve le projet et développe les motifs de son opposition), p. 190, 191. — Observations de M. le président, qui fait remarquer à M. Demarré qu'il sort de l'objet en discussion et le prie d'abréger, p. 190, 191. — La discussion générale est close.

L'article unique est adopté sans observations, p. 191.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 117 voix et 5 abstentions, p. 205 (17 juillet 1936). — Se sont abstenus : MM. Bourguignon, Demarré, Heyndels, Minnaert et Noël, p. 205. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Transactions commerciales arrêtées par suite des grèves. — V. Interpellations, au nom de M. Boon.

Transports.

CHEMINS DE FER.

Bilan et compte des profits et pertes de la Société nationale des chemins de fer belges au 31 *décembre* 1935 *et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.*

Ann. — Transmis par M. le ministre des transports, p. 56 (3 juillet 1936).

Travail.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — V. Assurances sociales.

ALLOCATIONS FAMILIALES.

Projet de loi majorant les taux minima des allocations familiales.

Doc. — N° 50. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 52. Rapport de M. Broekx.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 15 juillet 1936, p. 174. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

Rapporteur : M. Broekx.

Discussion générale.

Discours de M. Servais (qui proteste contre l'examen hâtif de ce projet; déclare ne pouvoir s'y rallier; motive sa décision et regrette de ne pouvoir déposer un amendement rendant la loi applicable aux seules familles ayant plus de deux enfants), p. 175, 176.

M. le président prie les orateurs d'être très brefs, p. 176.

Reprise de la discussion.

Discours de MM. Van Roosbroeck (qui estime que c'est une erreur de discuter en ce moment ce projet, au lieu de l'examiner au mois de novembre, alors que des modifications peuvent s'avérer nécessaires; combat les arguments de

Travail. ALLOCATIONS FAMILIALES. *Projet de loi majorant les taux minima (suite)*

M. Servais et défend le projet); le vicomte Simonis (qui proteste contre la hâte apportée à l'examen de ce projet, combat le projet et déclare qu'il s'abstiendra); le baron de Dorlodot (qui critique la manière dont le parlement examine et vote les lois); Henricot (qui combat et critique le projet, estime qu'il est insuffisamment étudié et déclare qu'il ne le votera pas); Rutten (qui expose le point de vue des organisations ouvrières chrétiennes et défend le projet, qu'il approuve); Jauniaux (qui déclare qu'il votera le projet et justifie sa manière d'envisager le problème des allocations familiales); Beeckx (qui expose les raisons pour lesquelles il ne votera pas contre le projet, tout en le critiquant); Boon (qui déclare que son groupe est entièrement favorable à la question et au principe des allocations familiales; regrette les conditions dans lesquelles cette loi est discutée, émet diverses critiques et estime que l'examen de la question devra être repris en novembre), p. 176 à 181.

M. le président rappelle qu'il y a encore cinq orateurs inscrits et les prie d'être très brefs, p. 181.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Broekx, rapp. (qui défend le projet et combat les objections de MM. Henricot et Jauniaux); Carton de Tournai (qui estime que l'examen des lois est trop hâtif, combat quelques objections formulées par M. Jauniaux, approuve le projet tout en faisant des restrictions au point de vue économique, mais déclare qu'il votera affirmativement); Van Dieren (qui expose le point de vue du groupe nationaliste flamand, communique au Sénat un désir de l'Association générale des patrons chrétiens et proteste contre la hâte imposée au Sénat); Gravez (qui regrette que la loi ne soit pas applicable aux petits artisans et agriculteurs et demande qu'elle soit modifiée dans ce sens; estime que la charge des allocations familiales devrait incomber à l'Etat et non à l'industrie); Bourguignon (qui considère que cette loi n'est qu'une étape et déclare que le groupe communiste du Sénat la votera), p. 181 à 183. — Interr. de MM. Dierckx, Jauniaux, Beauduin, p. 182.

M. Jauniaux fait à ce moment une rectification en ce qui concerne l'interprétation donnée à son discours par M. Broekx, rapp., p. 183.

Reprise du débat.

Discours de M. Delattre, m. t. et p. s., qui estime que la loi sera votée à la quasi-unanimité, puis répond aux objections présentées par certains orateurs, p. 183 à 185. — Interr. de MM. Boon, Beauduin, Henricot, Dierckx, Ronvaux, p. 184, 185. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. Observations de MM. Boon et Van Roosbroeck, p. 186. — L'article 1er est adopté, p. 186.

Art. 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 186.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 104 voix contre 7 et 17 abstentions, p. 204 (17 juillet 1936). — Se sont abstenus : MM. le baron Boël, Catteau, Clesse (Daniel), Cools (Georges), Crokaert, De Clercq (Joseph), baron de Dorlodot, De Hasque, Demets, chevalier Dessain, Devaux (Auguste), Leyniers, Servais, vicomte Simonis, Vanderpoorten, Vander Stegen et Moyersoen, p. 204. — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONGÉS ANNUELS PAYÉS.

Projet de loi concernant les congés annuels payés.

Doc. — N° 7. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 10. Rapport de M. Lohest.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 juin 1936, p. 30. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

M. le président propose que la commission du travail et de la prévoyance sociale se réunisse ce même jour, 1er juillet, pour se constituer et examiner les trois projets de législation sociale soumis à son examen, p. 31. — Observations de MM. Henricot (qui estime que ces projets sont trop importants pour être examinés encore ce même jour par la commission); Vinck (qui appuie la proposition du président, estimant que la commission pourra ainsi examiner les projets à loisir); Mertens (qui se rallie à la proposition de M. le président), p. 31. — M. le président insiste afin que la commission du travail et de la prévoyane sociale se réunisse ce même jour pour se constituer et l'engage à examiner dès le lendemain les projets en question qui seraient soumis au Sénat dès que les rapports auront été déposés, p. 31. — M. Henricot se rallie à la proposition du président, sous condition que la discussion des projets ne soit pas entamée ce même jour et le Sénat marque également son accord, p. 31.

Dépôt du rapport par M. Lohest, p. 44 (2 juillet 1936).

Travail. CONGÉS ANNUELS PAYÉS. *Projet de loi y relatif (suite)*

Discussion générale.

Discours de MM. Logen (qui déclare ne pas vouloir retarder le vote du projet en présentant des amendements, mais prie le gouvernement de tenir compte des désavantages subis par les ouvriers et employés faisant partie d'entreprises n'employant pas dix personnes; demande qu'une large publicité soit donnée à la loi pour renseigner employés et ouvriers sur leurs devoirs et obligations et qu'il soit accordé des encouragements aux institutions s'occupant de l'utilisation des loisirs des travailleurs); Henricot (qui estime que les congés payés ne se justifient pas dans les industries où sévit le chômage et insiste sur les modalités d'application de la loi); Van Roosbroeck (qui proteste contre le discours de M. Henricot, puis appuie les observations de M. Logen en ce qui concerne le dernier alinéa de l'article 1er relatif aux entreprises occupant moins de dix personnes; demande quelle est l'interprétation exacte des termes « travailleurs intéressés » à l'article 7, puis estime que les sanctions, en cas d'infraction, sont insuffisantes); Gabriel (qui demande que les entreprises occupant au moins cinq personnes soient également soumises à la loi); Lohest, rapp. (qui répond aux observations présentées par les différents orateurs et espère que le Sénat sera unanime à voter le projet); Delattre, m. t. et p. s. (qui estime que le rapporteur a répondu aux observations présentées et se borne à répondre aux questions posées au sujet de l'application de la loi; souhaite que ce projet et le projet relatif à la semaine de quarante heures seront votés à l'unanimité), p. 57 à 59. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président donne lecture de cet article, p. 59, 60. — M. Rogister demande une explication au sujet du 2°, en ce qui concerne les congés payés pour les ouvriers travaillant à domicile; M. Delattre, m. t. et p. s., déclare qu'il faudra une réglementation spéciale et qu'il examinera la possibilité d'accorder des congés payés aux ouvriers armuriers, p. 60. — L'article 1er est adopté, p. 60.

Art. 2 à 6. Adoptés sans observations, p. 60, 61.

Art. 7. M. le président en donne lecture et indique une nouvelle rédaction proposée par amendement par MM. van Ackere et Crokaert, p. 61. — M. Delattre, m. t. et p. s., prie les auteurs de retirer l'amendement, afin d'éviter le retour du projet à la Chambre; déclare que, si l'amendement n'est pas retiré, il priera le Sénat de le rejeter, p. 61. — M. van Ackere insiste afin que le conseil supérieur des classes moyennes soit également cité dans l'article 7; M. Delattre, m. t. et p. s., répond à M. van Ackere et le prie de ne pas insister, estimant que les dispositions envisagées doivent donner satisfaction, p. 61. — M. Servais propose une formule transactionnelle; M. Delattre, m. t. et p. s., se rallie à cette suggestion et déclare que le conseil supérieur des classes moyennes sera consulté, p. 61. — M. Lohest, rapp., fait des observations et M. van Ackere déclare, en présence des explications du ministre, retirer son amendement, p. 61. — L'article 7 est adopté, p. 62.

Art. 8 et 9. Adoptés sans observations, p. 62.

Art. 10. Observations de M. Olyff, qui demande des explications au sujet des industries accordant déjà des congés payés à leur personnel; M. Delattre, m. t. et p. s., déclare que la question devra être tranchée dans les organisations ouvrières et patronales et fait observer que le deuxième paragraphe de l'article 2 dit que les modalités d'application seront déterminées par arrêté royal, après les consultations qui sont prévues aux articles suivants, p. 62. — Observation de M. le chevalier Dessain, p. 62. — L'article 10 est adopté, p. 62.

Art. 11. Adopté sans observations, p. 62.

Art. 12. M. Devos demande des explications au sujet de l'interprétation en ce qui concerne les sanctions, p. 62, 63. — M. Delattre, m. t. et p. s., répond à M. Devos, p. 63. — L'article 12 est adopté, p. 63.

Art. 13 à 15. Adoptés sans observations, p. 63.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 146 membres présents, p. 81 (3 juillet 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONTRAT D'EMPLOI.

Employés, voyageurs et représentants de commerce : Protection et droits. — Proposition de loi modifiant et complétant la loi du 7 août 1922 relative au contrat d'emploi et la loi du 9 juillet 1926 organique des conseils de prud'hommes, en vue d'améliorer la protection des employés et d'accorder certains droits aux voyageurs et représentants de commerce.

Doc. — N° 22. Rapport de M. Van Roosbroek sur la recevabilité. N° 38. Proposition de M. Bologne.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 118.

Travail. CONTRAT D'EMPLOI (*suite*)

Proposition de loi modifiant et complétant la loi du 7 août 1922 relative au contrat d'emploi et la loi du 9 juillet 1926 organique des conseils de prud'hommes en vue d'accorder certains droits aux voyageurs ou représentants de commerce.

Doc. — N° 28. Rapport de M. Henricot sur la recevabilité.
N° 45. Proposition de M. F. Demets.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 175.

CONTRAT DE TRAVAIL.

Gens de maison. — Proposition de loi sur le contrat de travail des gens de maison.

Doc. — N° 23. Rapport de M. Van Roosbroeck sur la recevabilité.
N° 39. Proposition de Mme Spaak.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 118.

DURÉE DU TRAVAIL.

Semaine de quarante heures. — Projet de loi instituant la semaine de quarante heures dans les industries ou sections d'industrie où le travail est effectué dans des conditions insalubres, dangereuses ou pénibles.

Doc. — N° 6. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 9. Rapport de M. Mertens.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 juin 1936, p. 30. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

M. le président propose que la commission du travail et de la prévoyance sociale se réunisse ce même jour, 1er juillet, pour se constituer et examiner d'urgence les projets de législation sociale qui lui sont soumis, p. 31. — Observations de MM. Henricot (qui propose de réunir la commission le lendemain, estimant ces projets trop importants pour être encore examinés ce jour-là); Vinck (qui appuie la proposition du président); Mertens (qui se rallie à la proposition du président), p. 31. — M. le président suggère que la commission se réunisse encore ce jour-là pour se constituer et régler ses travaux et l'engage à examiner dès le lendemain les projets en question, qui seraient soumis au Sénat dès que les rapports auront été déposés, p. 31. — M. Henricot se rallie à cette proposition, sous condition que la discussion ne soit pas entamée ce même jour, p. 31. — Assentiment du Sénat, p. 31.

Dépôt du rapport par M. Mertens, p. 44 (2 juillet 1936).

Discussion générale.

Discours de MM. Mertens, rapp. (qui défend le projet); Henricot (qui élève des objections au projet en discussion, en indique les dangers, fait remarquer que de nombreux pays étrangers ne l'appliquent pas et déclare qu'il votera négativement); le vicomte Simonis (qui examine le projet au point de vue de l'industrie lainière, le combat et déclare qu'il émettra un vote négatif); Van Laerhoven (qui approuve le projet, notamment en ce qui concerne l'industrie minière); Guinotte (qui se rallie aux objections élevées par M. Henricot contre le projet en discussion, estime la loi mauvaise et déclare qu'il ne la votera pas), p. 63 à 70.

M. le président prie les orateurs encore inscrits d'être brefs; M. Volckaert propose la limitation du temps de parole à dix minutes; M. le président estime que ce n'est pas nécessaire, p. 70.

Reprise de la discussion.

Discours de MM. Beeckx (qui déclare ne pas avoir tous ses apaisements au sujet des effets que l'application de la loi aura sur l'artisanat); Boon (qui regrette la hâte apportée au vote des projets de législation sociale, tout en déclarant qu'ils font partie du programme rexiste, puis demande au gouvernement d'accepter l'amendement présenté par son groupe), p. 70 à 72.

M. le président propose de limiter le temps de parole à dix minutes et cette proposition est admise, p. 72.

Reprise du débat.

Discours de MM. de Fraipont (qui déclare que le groupe rexiste votera le projet; demande que l'amendement déposé à la Chambre par son groupe soit pris en considération et estime que la loi ne doit être appliqué que progressivement); Heydels (qui met en doute l'efficacité de la loi et demande que les promesses faites à la classe ouvrière soient tenues); Servais (qui estime qu'il faut voter le projet, mais recommande la prudence dans son application); Rutten (qui rencontre quelques-unes des objections élevées contre le projet); Bourguignon (qui déclare que, pour ne pas retarder le vote de la loi, le groupe communiste ne représentera pas les amendements qu'il avait proposés à la Chambre, qu'il votera le projet, mais s'abstiendra sur l'amendement du groupe rexiste); Carton de Tournai (qui motive l'abstention de son groupe, ne voulant pas livrer à une aventure le pays et la classe ouvrière); Mertens, rapp. (qui rencontre quelques-unes des objections soulevées par les orateurs); Delattre, m. t. et p. s. (qui répond à quelques-unes des observations présentées et prie le Sénat de voter le projet à l'unanimité), p. 72 à 77. — La discussion générale est close.

Travail. DURÉE DU TRAVAIL. *Semaine de quarante heures (suite)*

Discussion des articles.

Article 1er. M. le président donne lecture de cet article et indique un amendement présenté par MM. de Grunne et consorts, p. 77. — M. de Grunne déclare maintenir son amendement, demande l'appel nominal, puis développe cet amendement, p. 77, 78. — M. Delattre, m. t. et p. s., prie le Sénat de rejeter l'amendement, comme il a été rejeté à la Chambre, p. 78. — L'amendement de MM. de Grunne et consorts est rejeté par 151 voix contre 12 et 10 abstentions, p. 78. — Se sont abstenus : MM. Beeckx, Bourguignon, De Neve, Finné, Heyndels, Leysens, Mme Maréchal, MM. Minnaert, Noël et Van Dieren, p. 78. — L'article 1er est adopté, p. 78.

Article 2. M. le président indique un amendement de MM. Crokaert et van Ackere, p. 78. — M. Vinck croit savoir que cet amendement a été retiré, mais M. le président déclare qu'il est maintenu, p. 78. — M. Van Ackere défend son amendement, p. 78. — M. Delattre, m. t. et p. s., prie le Sénat de ne pas adopter cet amendement, p. 79. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 79. — L'article 2 est adopté, p. 79.

Article 3. Adopté sans observation, p. 79.

Article 4. Observations de M. Demarré, qui insiste pour que l'on veille à la stricte application de la loi, p. 79. — L'article 4 est adopté, p. 79.

Articles 5 à 10. Adoptés sans observations, p. 79, 80.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 105 voix contre 6 et 39 abstentions, p. 80 (3 juillet 1936). — Se sont abstenus : MM. Beauduin, Beeckx, Carton de Tournai, Coenen, Cools (Georges), comte d'Aspremont-Lynden, De Boodt, De Clercq (Jos.), comte de la Barre d'Erquelinnes, De Neve, Dens, De Smet (Pierre), Desmedt (René), de Spot, chevalier Dessain, Dewaele (Victor), Finné, baron Gendebien, Godding, Hanquet, Janssens, Leurquin, Leyniers, Leysens, Mme Maréchal, MM. Mullie, Olyff, Orban, Pholien, Sasserath, Smits, Temmerman, van Ackere, Van Cauwenberghe, Vancoillie, Vander Stegen, Van Dieren, Van Hoestenberghe, Verheyden, Moyersoen, p. 80. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Motions d'ordre de M. Eylenbosch et de M. Lohest, qui font remarquer qu'ils ont émis un vote affirmatif sur ce projet et que ce vote n'a pas été acté, p. 84. — M. le président déclare que ceci tiendra lieu de rectification, p. 84.

GRÈVES : DÉLITS COMMIS A CETTE OCCASION. — V. Amnistie : Faits de grève.

INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS LIÉS PAR DES CONTRATS SANS AVOIR PU PRÉVOIR LA HAUSSE. — V. Interpellations, au nom de M. Boon.

OUVRIERS. — V. plus loin : Salaires.

SALAIRES DES OUVRIERS.

Projet de loi modifiant la loi du 16 août 1887 portant réglementation du paiement des salaires des ouvriers.

Doc. — N° 5. Projet transmis par le Sénat.
N° 8. Rapport de M. Van Roosbroeck.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 juin 1936, p. 30. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

M. le président propose que la commission du travail et de la prévoyance sociale se réunisse encore ce même jour (1er juillet) afin de se constituer et d'examiner les projets de législation sociale qui lui sont soumis, p. 31. — Observations de MM. Henricot (qui propose de réunir cette commission le lendemain, estimant ces projets trop importants pour être examinés ce même jour); Vinck (qui appuie la proposition du président); Mertens (qui se rallie à la proposition du président), p. 31. — M. le président suggère que la commission du travail et de la prévoyance sociale se réunisse encore ce

Travail. SALAIRES DES OUVRIERS. *Réglementation (suite)*

jour-là pour se constituer et l'engage à entamer dès le lendemain l'examen des projets de législation sociale qui seront soumis au Sénat dès après le dépôt des rapports, p. 31. — M. Henricot se rallie à cette proposition, sous condition que la discussion ne soit pas entamée ce jour, p. 31.

Dépôt du rapport par M. Van Roosbroeck, p. 44 (2 juillet 1936).

Discussion générale.

Discours de MM. Henricot (qui déclare qu'il votera le projet, mais signale des plaintes émanant de certaines catégories d'ouvriers, notamment en ce qui concerne les ouvriers des tramways bruxellois, dont les cotisations syndicales sont retenues à la source); Mertens (qui répond au discours de M. Henricot en ce qui concerne la situation qui se présente à la Compagnie des Tramways bruxellois); Van Roosbroeck, rapp. (qui remercie M. Henricot de son adhésion au projet, mais estime que l'ouvrier doit être libre de choisir sa mutualité ou son syndicat; espère que le Sénat sera unanime à voter le projet), p. 56, 57.

L'article unique est adopté, p. 57.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 146 membres présents, p. 81 (3 juillet 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

SALAIRES DES RÉQUISITIONNÉS. — V. Guerre : Réquisitionnés.

T

Tuberculeux de la guerre. — V. Pensions : Pensions militaires.

U

Union minière du Haut-Katanga. — V. Interpellations, au nom de M. de Fraipont.

V

Validation des pouvoirs. — V. Chambres législatives-Sénat : **Vérification des pouvoirs.**

Vice-présidents du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Victimes civiles et militaires de la guerre. — V. Interpellations, au nom de M. Nèves.

Voyageurs et représentants de commerce : Protection et droits. — V. Travail : Contrat d'emploi.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.